

**ADMINISTRATION
COMMUNALE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Mme N. SONCK
Architecte principale
Avenue Paul Hymans, 2
B -1200 BRUXELLES**

V/Réf : 18029
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.105/s.550
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Georges Henri, 324-326.
Remplacement de deux enseignes.
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : M. A. Tusei)

En réponse à votre lettre du 3 février 2014, en référence, reçue le 5 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 février 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'immeuble sis 350-352, avenue Georges Henri, dont le pignon comprend deux peintures publicitaires murales classées dénommées *Sano* et *l'Alsacienne*.

La demande vise le remplacement de deux enseignes en façade avant : une perpendiculaire et une parallèle. La nouvelle enseigne parallèle serait plus large que l'ancienne.

La CRMS demande de veiller au respect du RRU en ce qui concerne les dimensions des enseignes projetées. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, d'autres remarques qu'appellerait la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters et H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.